

Lettre de l'Archevêque de Québec au curé

Québec, 8 mai 1878.

R. M. Fortin, Ptre, curé du Cap-Santé.

M. le Curé,

Suivant votre désir, j'informe votre maire que vous niez les accusations et que vous demandez des preuves avant d'entrer en explications.

Et Dominus sit tecum

† E.-A. Archevêque de Québec.

R. M. FORTIN. Ptre, curé du Cap-Santé,

M. le Curé,

Je n'ai encore rien reçu de vos Conseillers depuis que je leur ai demandé des preuves de leurs avancés. S'ils attendent la visite, ils n'auront guère à s'en réjouir.

(Signé) † E.-A. Archevêque de Québec.

Lettre du Curé à l'Archevêque de Québec.

Cap-Santé, 30 juillet 1878.

Monseigneur,

Vous n'avez pas oublié qu'un factum contre moi est devant vous depuis le 20 avril dernier. Je vous avais d'abord prié de mettre mes accusateurs en demeure de prouver leurs plaintes. Le 3 juin, vous m'écriviez que vous n'aviez encore rien reçu d'eux, mais que s'ils attendaient à la visite, ils n'auraient guère à s'en réjouir.

En effet, à la visite, Votre Grandeur me témoigna sa détermination d'en finir avec cette affaire: d'autres affaires aussi importantes vous ont empêché de le faire, mais vous ne serez pas surpris si j'insiste de nouveau en vous disant que j'attache une grande importance à obtenir justice contre cette malice, comme vous l'avez appelée devant mon voisin, le curé Portneuf.

Je ne vous répèterai pas les cancans et les mensonges qu'on a mis en circulation à propos de ce factum v. gr. qu'une condamnation m'avait obligé de me rétracter, que déjà j'avais fait amende honorable à mes accusateurs et on a dit dans l'origine et on répète que cette requête avait pour but de demander mon rappel. On vient me demander aujourd'hui s'il est vrai que je quitte la paroisse cet automne. Or, vous